

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN LA GARENNE

Séance du 21 juin 2022 – 20h

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 juin 2022, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Champagne, maire.

EN EXERCICE: 14

PRESENTS : 10 VOTANTS : 13

PRESENTS : Delphine Goron, Andréa Antolini, Florence Huber, Emmanuelle Jamet
Xavier Amedjrovi, Jean Noel Broegg, Stephan Champagne, Alain François,
Emmanuel Hilario, Antoni David

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne Aubé ayant donné procuration à Xavier Amedjrovi
Patrick Vincent ayant donné procuration à Stephan Champagne
Elodie Bouyges ayant donné procuration à Alain François

ABSENT NON EXCUSE : Jean-Marc Tiret

SECRETAIRE : Jean Noel Broegg

Après avoir fait l'appel individuel des membres du Conseil Municipal, Monsieur Champagne, Maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h07

Monsieur le Maire demande le retrait d'une délibération concernant les baux de locations de terres pour les associations de chasse et de pêche, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité

Rapport des commissions

SCOLAIRE

Andréa Antolini annonce que le conseil d'école s'est bien passé.

Des bornes wifi ont été installées dans les 4 classes pour faciliter la connexion des ordinateurs des enseignants.

Elle confirme que la pergola sera installée le 13 juillet prochain dans la cour des petits.

Pendant les congés, le marquage des jeux dans la cour sera refait.

Le budget des fournitures scolaires est maintenu à environ 40 €/enfant, aucune fermeture de classe à la rentrée prochaine.

La commune assurera le transport pour le projet scolaire sur le thème du cirque, pour toutes les classes.

Madame Antolini remercie les enseignantes et les parents d'élèves (de la classe de PS-MS, n'ayant plus de maitresse) pour le spectacle de fin d'année organisé le 17 juin.

Les prix de fin d'année ont été distribués à tous les enfants par la commission et Monsieur le Maire. Tous les enfants ont reçu un livre excepté les CM2 qui ont été doté d'un ordinateur.

Andréa Antolini annonce que le Centre de Loisirs partira en mini séjour du 11 au 13 juillet.

Ordre du Jour

CONVENTION CIPAM

Sollicité par de nombreux administrés du Chemin des Plateaux, Monsieur le Maire a contacté le Cipam pour mettre en place une campagne de stérilisation de chats par convention.

Seuls les chats non identifiés seront déposés au Cipam pour stérilisation, ils seront ensuite identifiés, au choix au nom de la Mairie ou au nom du Cipam.

Le montant à l'acte est de : 119 € pour une femelle et 83 € pour un mal.

Après délibération, à l'unanimité des membres, le conseil municipal,

Accepte la convention sans durée et jusqu'à dénonciation

Demande que les chats soient identifiés au nom du Cipam

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Monsieur Champagne présente la candidature d'une personne qui satisferait dans le cadre du projet de recrutement pour le service administratif en suppléance de la secrétaire de Mairie.

Monsieur le Maire rappelle les termes du contrat, le rythme de présence en mairie et en école, ainsi que l'indemnisation dont les obligations sont fixées réglementairement suivant le niveau et l'âge du candidat.

Il précise également que le coût de la formation, hors rémunération, est pris en charge à 100 % par le CNFPT, suivant le barème fixé par décret.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal

Valide la proposition

Autorise le Maire à signer et à mettre en place le contrat d'apprentissage

Autorise le Maire à demander la prise en charge des frais de formation par le CNFPT

PROJET DE FRESQUE POUR LA BIBLIOTHEQUE

Delphine Goron présente au conseil municipal le projet de fresque sur le mur d'entrée de la bibliothèque. Après réflexion les membres de la commission souhaitent proposer un appel à projet à destination des jeunes de 13 à 17 ans inclus jusqu'à la date limite de dépôt.

Le cahier des charges est encore en cours de réalisation.

Retrait du dossier et dépôt du projet du 1^{er} au 30 septembre 2022.

Récompense : 300 €

Le jury composé des bénévoles de la bibliothèque, de Xavier Amedjrovi, Jocelyne Aubé, Stéphane Champagne et Danièle Bouteiller, se réunira en octobre pour choisir le lauréat.

Si le candidat le souhaite, il pourra réaliser lui-même la fresque, la mairie fournissant le matériel.

A l'unanimité des membres, le conseil municipal,

Accepte le projet de fresque et les informations ci-dessus indiquées.

MODIFICATION DES TARIFS PERISCOLAIRES

Andréa Antolini, maire-adjoint aux affaires scolaires, rappelle que lors d'un conseil précédent elle avait indiqué que la mise en place de la Loi Egalim à la cantine, provoquerait un surcôt de 0.35 € imposé.

Actuellement ce surcout est pris en charge par la commune et propose qu'à la rentrée scolaire prochaine, soit à partir du 1^{er} septembre 2022, une participation de 0.05 € soit demandée aux parents.

1- Cantine

Tarif actuel : 4.10 €/enfant/jour et 3.80 €/enfant à partir de 2 déjeunant à la cantine/jour
Nouveau tarif : 4.15 €/enfant/jour et 3.85 €/enfant à partir de 2/jour

A l'unanimité, après délibération, le conseil municipal : Valide les nouveaux tarifs

2- Centre de Loisirs

Le repas étant compris dans le forfait journalier du centre de loisirs, le coût de celui-ci est également augmenté.

	Intra-muros	Extra-muros
1 Enfant	17.05	20.05
2 Enfants	29.10	39.10
3 Enfants	46.15	56.15

A l'unanimité, après délibération, le conseil municipal : Valide les nouveaux tarifs

3- Majoration cantine

Andréa Antolini informe le conseil municipal que certains parents (toujours les mêmes) oublient d'inscrire leur(s) enfant(s) à la cantine mais que nous sommes dans l'obligation de les garder et de partager les repas.

Afin de garantir l'équité entre les parents, elle propose une majoration de 50 % par repas et par enfant lorsqu'il n'a pas été commandé.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité : Approuve cette majoration qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2022.

Tour de table

Xavier Amedjrovi, responsable de la bibliothèque informe les conseillers que la bibliothèque restera ouverte sur les mois de juillet aout mais uniquement le mercredi matin de 10 h à 12 h.